

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

AMENDEMENT

N ° CE2578

présenté par
Mme Hennion et Mme Bessot Ballot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.